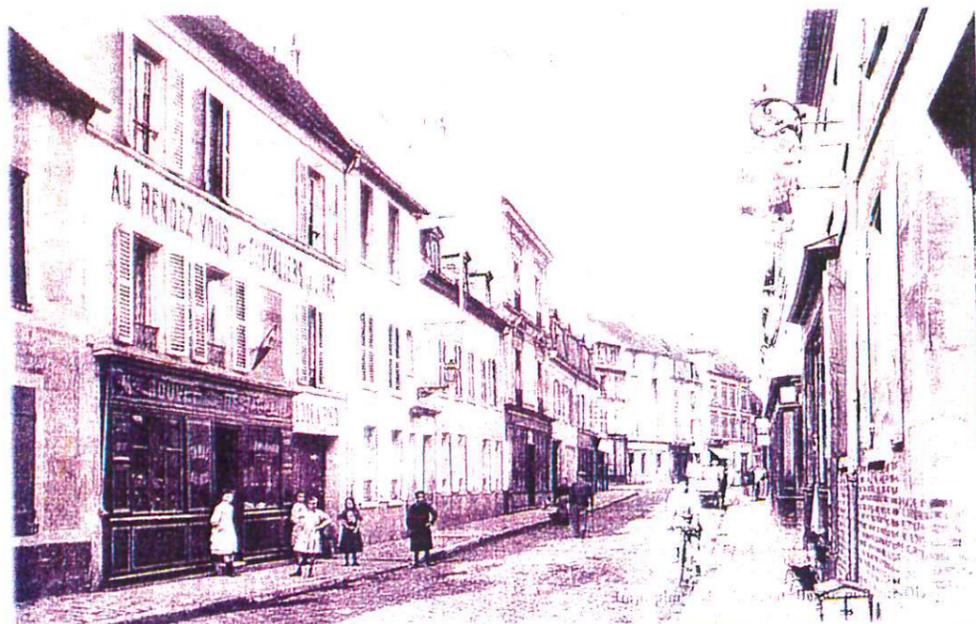


VILLE DE GONESSE

REQU L
30. JAN. 2001
VILLE SARCELLES

Z.P.P.A.U.P.

- ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER -



Gonesse 1900



Gonesse 2000

S.C.P.A. RIQUIER-SAUVAGE
Architectes d.p.l.g. Urbanistes
Patrick POGNANT collaborateur

10bis rue Jean Jacques Rousseau
91000 SAINT-MORIS
Tel. 01 39 64 66 05
Fax. 01 39 89 49 75



- Devanture en feuillure. La devanture s'intègre à l'intérieur de la structure de l'immeuble.



- Devanture en applique.

DEVANTURES

Les devantures des commerces du centre ancien de Gonesse sont pour la plupart des devantures en applique, c'est à dire des devantures plaquées sur la structure de l'immeuble.

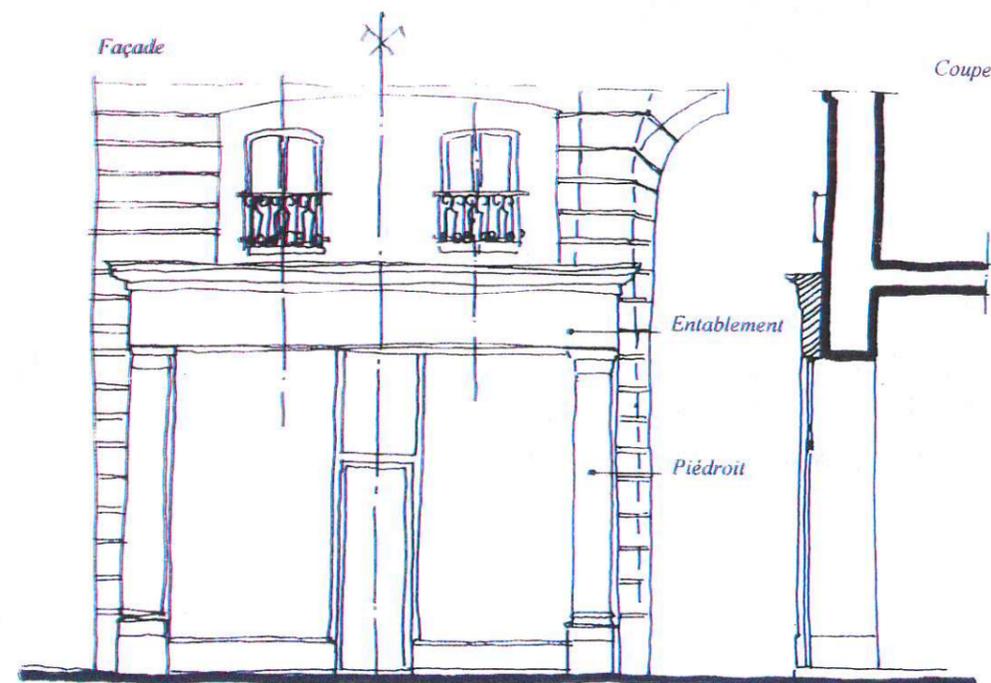
A l'origine, leur structure est en bois, composée d'un entablement supporté par des piédroits. Ce type de devanture qui est apparu à la fin du XVIIIème siècle était conçu en tenant compte de la composition de la façade (schéma 1).

Ces devantures qui contrastent avec l'environnement bâti, par leurs teintes et leurs matériaux constituent le soubassement de l'immeuble.

On trouve aussi des devantures dites en feuillure qui sont placées à l'intérieur de la structure porteuse du rez-de-chaussée de l'immeuble. Ce type de devanture est intéressant lorsque le soubassement est de qualité.

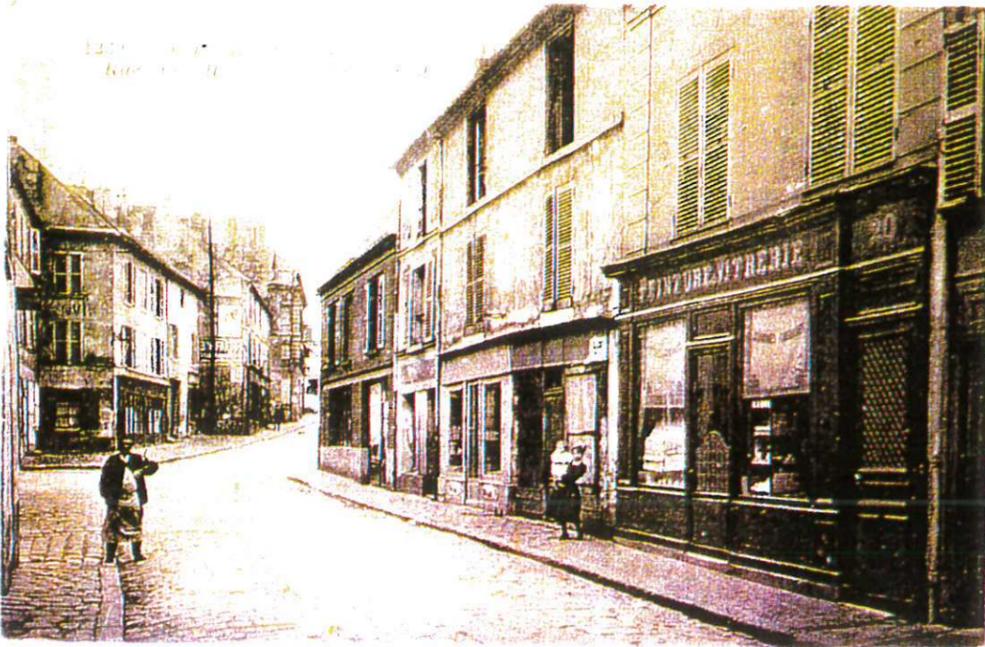
Les accessoires des devantures, auvents, stores, jouent un rôle fonctionnel mais aussi décoratif. Ils participent à l'animation des commerces et par la même à celle de la rue. Un soin particulier doit être porté à la conception de ces éléments.

La succession organisée des rez-de-chaussée, sur la rue de Paris notamment, permettrait de redonner un caractère attrayant au centre ancien de Gonesse.



- Principe de la devanture en applique.

(schéma 1).



GONESSE - La rue de l'Eglise



- Devantures en applique à Gonesse dans les années 1900.



Devanture venant rompre l'équilibre de la façade en créant une coupure entre le rez-de-chaussée et l'étage. On peut aussi regretter la forte dimension du bandeau et les matériaux utilisés.



Remplacement du soubassement en pierre par une surface vitrée venant rompre l'équilibre de l'immeuble.

ENSEIGNES

Les enseignes ponctuent de façon élégante les devantures des commerces et participent à l'animation de la rue.

Une attention particulière doit être portée à la nature des enseignes (matériaux, couleurs, dimensions,...) et à leurs implantations sur les façades et les devantures. On évitera ainsi, la confusion dans la lecture des enseignes due à l'accumulation de dispositifs envahissants et de natures contrastées (sources lumineuses et couleurs agressives, clignotement, enseignes disproportionnées, formes compliquées,...).

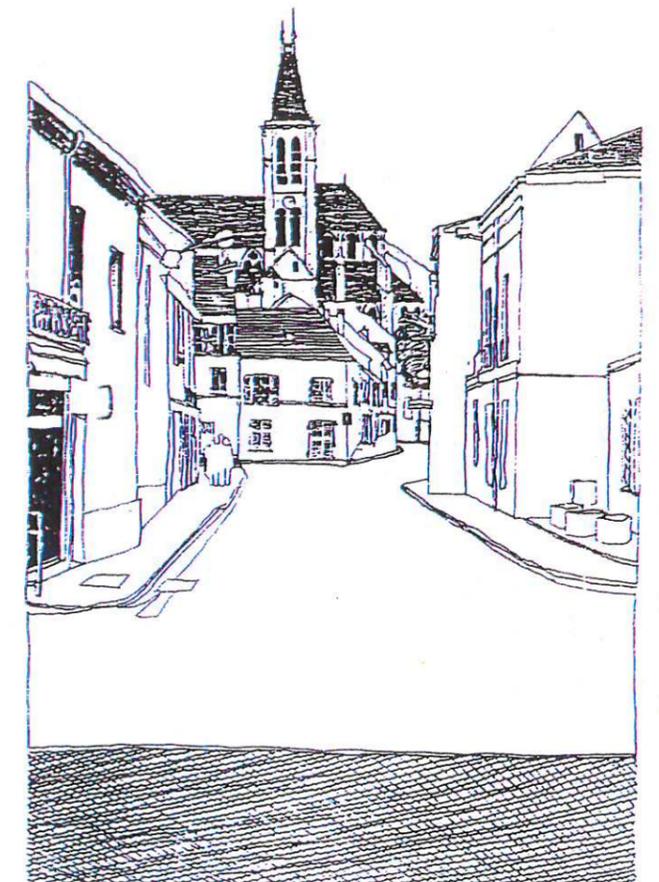
La perception des voies commerçantes de Gonesse et de leurs commerces sera encore améliorée par l'enfouissement des lignes aériennes.



Enseignes perpendiculaires (dites en drapeaux) et surnuméraires brouillant la perception de la rue.



- Accumulation des enseignes dans les étages et fils électriques et téléphoniques.



- Suppressions des fils aériens et organisation des enseignes.



- Enseigne perpendiculaire et parallèle contenues et composées avec la devanture.



- Implantation aléatoire et confuse des enseignes drapeau.



- Une enseigne perpendiculaire sous le bandeau du rez-de-chaussée et les autres enseignes intégrées à la devanture.



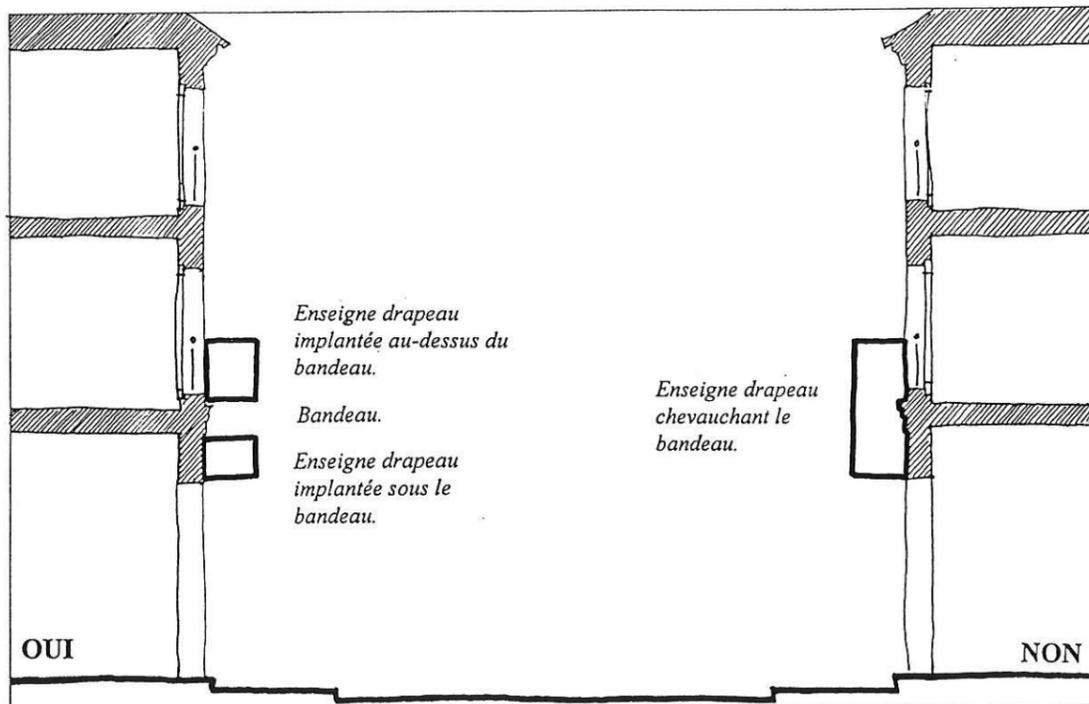
Enseignes implantées sans tenir compte de la composition générale de l'immeuble (enseigne masquant un garde corps, enseigne perpendiculaire chevauchant la console d'éclairage).

ENSEIGNESPrescriptions:

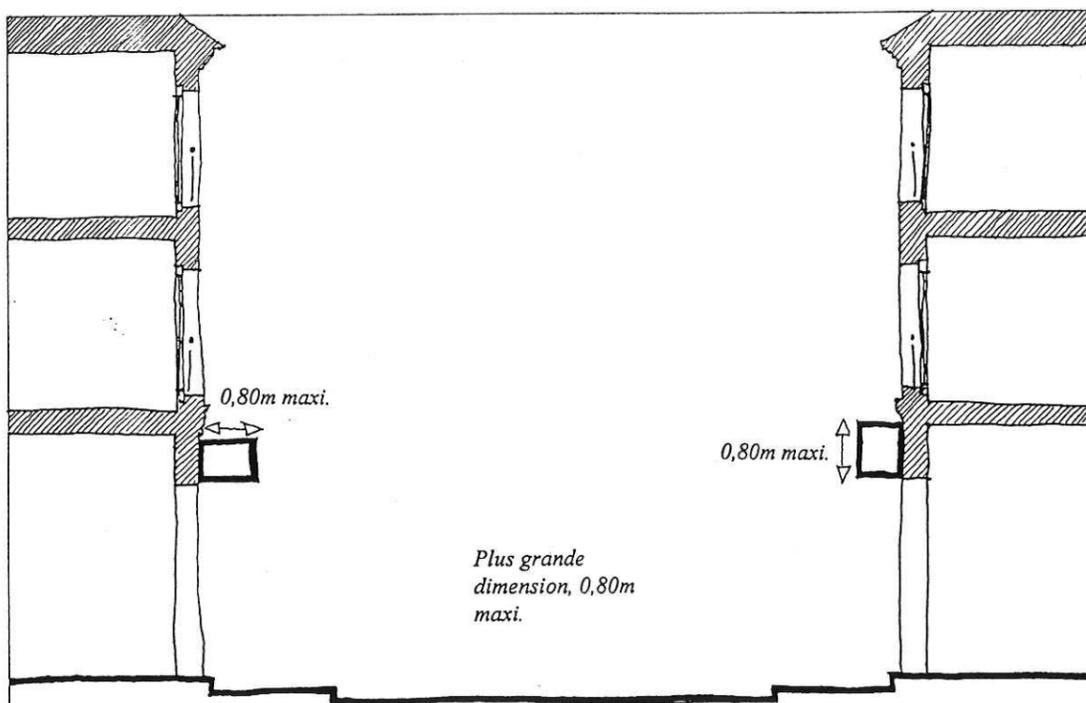
- P.6- Les enseignes se situeront soit au-dessus soit au-dessous du bandeau, mais en aucun cas ne chevaucheront celui-ci (schéma 5).
- P.7- L'enseigne bandeau sera proportionnée en fonction de la façade.
- P.8- Les enseignes bandeaux lumineuses sur toute la longueur de la devanture sont interdites.
- P.9- La plus grande dimension des enseignes drapeau sera de 80 centimètres (schéma 6).
- P.10- Les enseignes clignotantes ne sont pas autorisées, à l'exception des pictogrammes des pharmacies.
- P.11- Les enseignes placées devant des fenêtres sont interdites.
- P.12- Dans le cas de commerces en étage, l'activité pourra se signaler par une enseigne située dans le plan de la façade.

Recommandations:

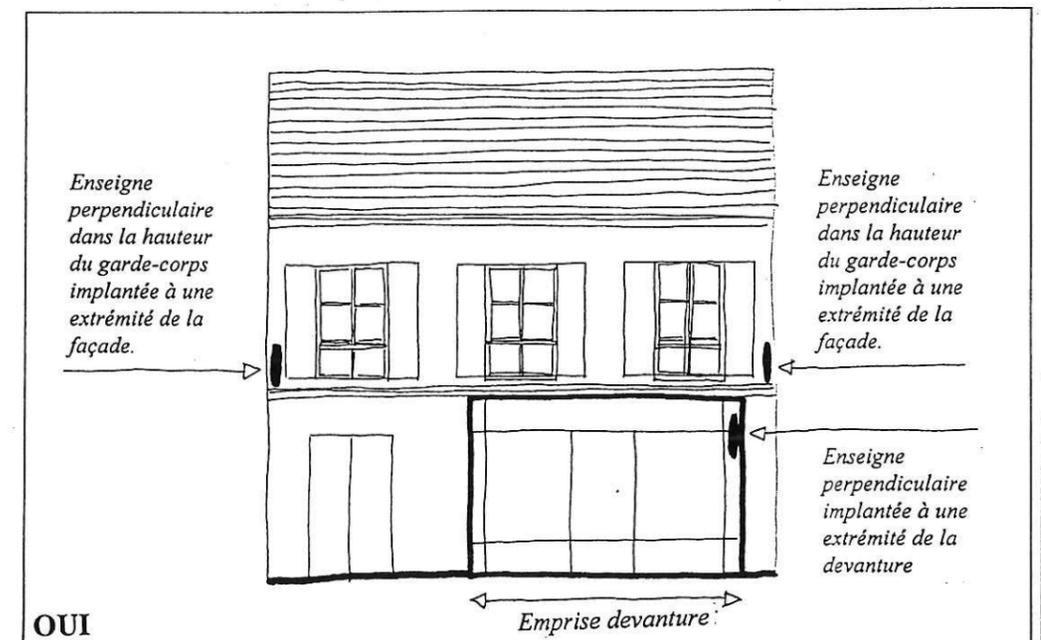
- R.2- Dans le cas d'une activité commerciale sur plusieurs niveaux, la signalétique pourra s'étendre dans les étages (enseigne peinte, fresque, store, identification colorée, etc...).



(schéma 5)



(schéma 6)



- Exemples d'implantations correctes d'enseignes drapeau.



CLÔTURES

Les clôtures assurent la transition entre l'espace public de la rue et l'espace privé des parcelles.

Elles marquent la limite de propriété et constituent un élément de liaison entre les parcelles. Les clôtures lient les constructions implantées à l'alignement.

Elles font partie du décor de la rue et participent à son ambiance.

Les clôtures du centre ancien de Gonesse sont principalement composées de murs en maçonnerie de moellons enduits au mortier de chaux grasse ou de plâtre avec quelquefois ponctuellement des éléments en briques apparentes.

On rencontre souvent des murs de clôture traditionnels présentant des soubassements en moellons apparents et enduits en partie supérieure.

La hauteur des murs est variable, d'environ un mètre pour les plus modestes, elle peut atteindre une hauteur d'étage.

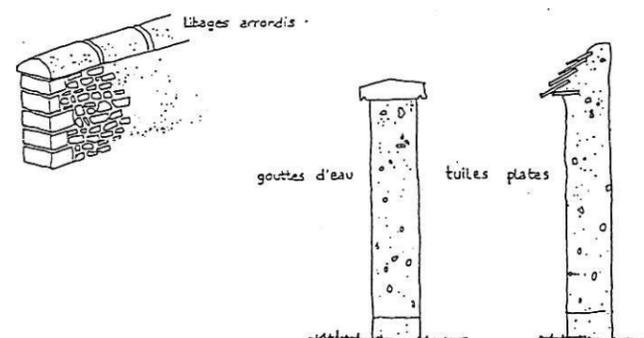
Les murs les plus hauts sont traditionnellement protégés par un chaperon en tuile plate ou en tuile mécanique. Certains murs plus récents disposent cependant de chaperon en béton. Les murs les plus bas, quant à eux, possèdent des chaperons en pierre ou en brique.

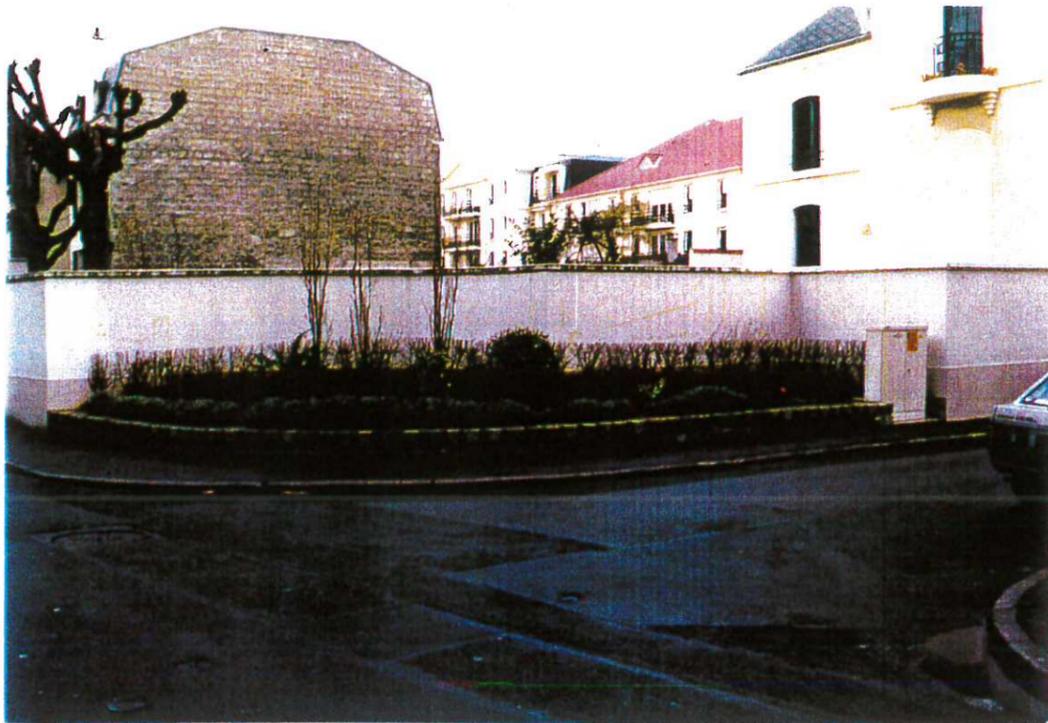
Les piliers, encadrant les accès, peuvent être soit en brique, soit en pierre appareillée.

Les clôtures sur rue se composent aussi parfois d'un mur bahut surmonté d'une grille.

La clôture sur son linéaire peut présenter des variations (mur plein toute hauteur puis partie ajourée barreaudée, etc.).

Les portes et portails sont d'un dessin simple et pour la plupart en métal de teinte foncée.





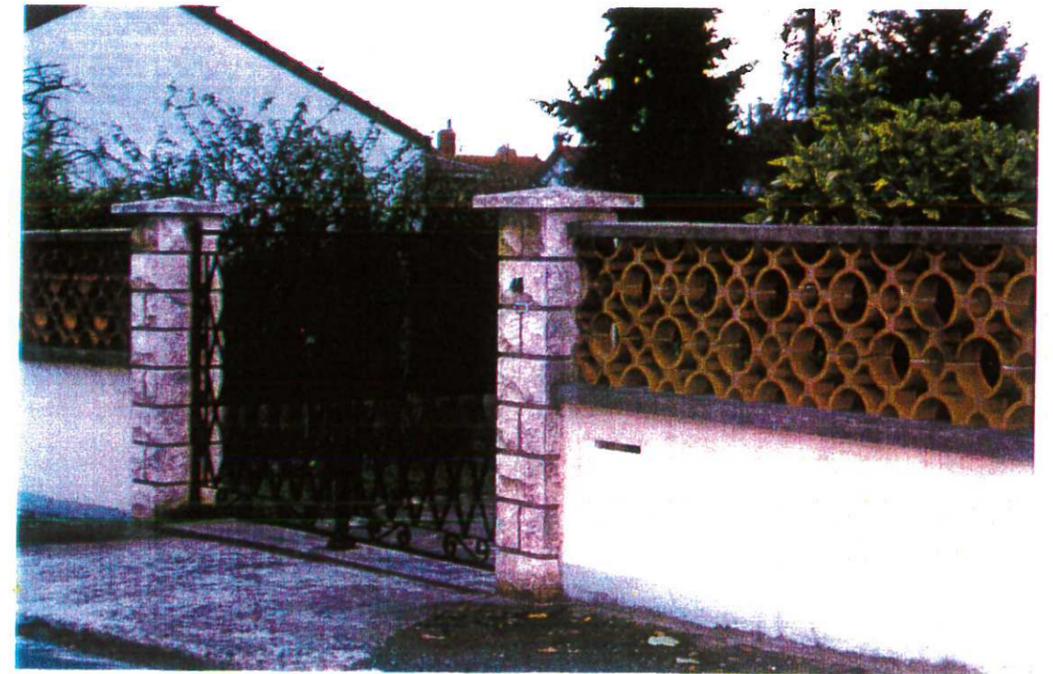
- Rue Galande - Clôture pleine enduite.



- Trop grande diversité des clôtures, hauteur, matériaux, etc...



- Rue de Paris - Clôture brique et pierre appareillée.



Trop grande diversité des matériaux et des motifs : pierre, terre cuite, enduit, fer forgé...

Prescriptions:

P.13- Les clôtures seront en harmonie avec les constructions qu'elles protègent et avec les clôtures voisines (hauteur, matériaux).

P.14- Les murs de clôture anciens seront conservés et, restaurés dans leur aspect d'origine.

P.15- Une même unité foncière pourra présenter un ou plusieurs types de clôture selon une typologie simple (mur plein, mur plein surmonté d'un barreaudage, mur plein surmonté d'une haie).

P.16- Les clôtures seront composées, soit d'un mur bahut de 0,50m minimum surmonté d'une grille métallique, soit d'un mur plein d'une hauteur comprise entre 1,80m et 2,50m (schéma 7). Le mur plein pourra être ajourés sur 1/3 maximum de leur linéaire déduction faite des accès. Ce jour sera occulté soit par un barreaudage simple soit par une haie végétale (schéma 8).

P.17- Les murs de clôture seront:

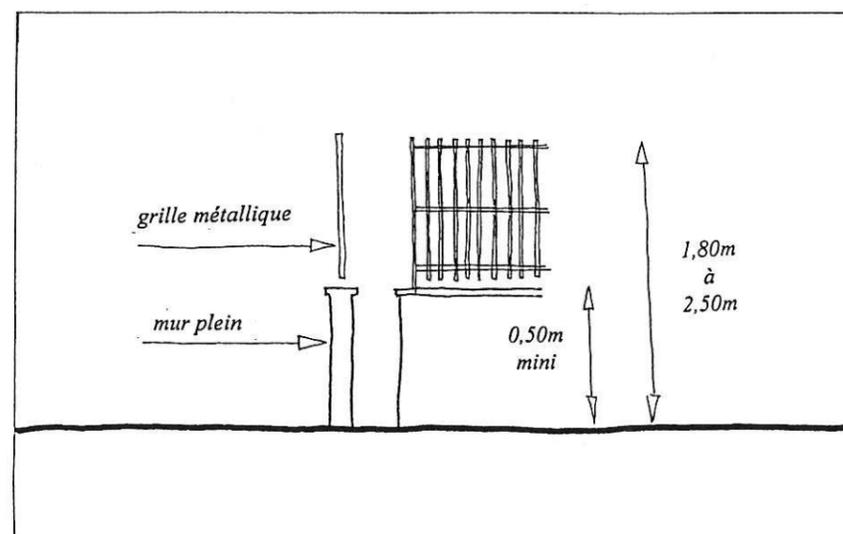
- en moellons enduits en totalité ou "beurrés à pierre vue".
- en briques.
- en maçonnerie enduite (avec possibilité de nervures apparentes en briques ou en pierres).

P.18- Les matériaux de placage (brique, pierre, etc...) sont proscrits.

P.19- Les grilles, portails et portillons seront d'un dessin simple compris dans le plan vertical (pas d'excroissance ou de galbe).

P.20- Les éléments de clôture en P.V.C. sont interdits (grilles, portes, portails, etc...).

P.21- Les coffrets EDF-GDF seront incorporés dans les murs des clôtures.



(schéma 7)

Murs en maçonnerie de moellon apparent

P.22- Les murs en maçonnerie de moellon apparent seront jointoyés au "plâtre gros" ou bien encore au mortier de chaux grasse et sable. Les joints étant pleins, largement beurrés et grattés à fleur de parement. L'adjonction de différents colorants naturels permettra d'obtenir des murs de tonalités variées (ocre, gris, sable) plus ou moins soutenues.

P.23- Les joints marqués en creux ou en relief ainsi que les joints au ciment gris sont proscrits.

Murs enduits

P.24- La finition des enduits sera talochée grattée ou talochée lissée.

P.25- Les finitions écrasées sont interdites.

P.26- Les enduits traditionnels au plâtre gros seront restaurés.

P.27- Sont proscrits:

- les enduits floqués ou rustiques réalisés à la truelle;
- les enduits à gros grains passés au rouleau;
- les enduits ciment;
- les finitions projetées à relief (enduits tyroliens).

Murs en briques

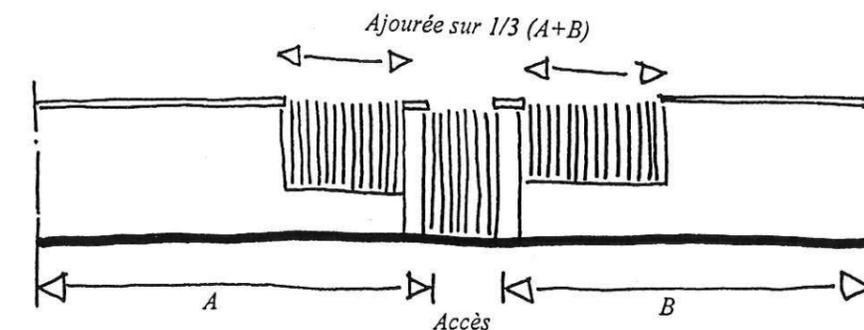
P.28- L'emploi de briques flammées ou nuancées est proscrit.

Recommandations:

R.3- Proportions des parties pleines et des parties ajourées: 1/3 mur bahut et 2/3 ajourée.

R.4- On évitera la répétition systématique de piliers ou de poteaux.

R.5- On préférera pour les haies le mélange d'arbustes (feuillage caduque + persistants). Un grillage pourra compléter le dispositif. Ce grillage de couleur verte sera totalement intégré à la haie.



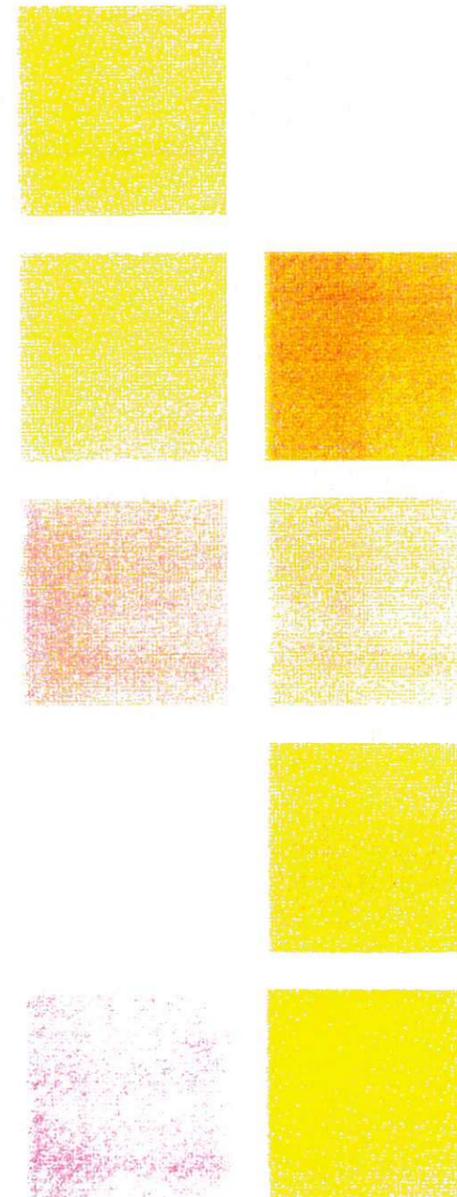
(schéma 8)

LES ENDUITS

La palette reprend les tonalités des badigeons traditionnels dont les couleurs étaient vivantes et souvent chaleureuses.

Pour le choix de la couleur, il faut tenir compte de l'environnement, de l'ambiance, de l'orientation, de l'ensoleillement, ainsi que du style de la construction et de sa forme.

L'aspect de finition sera mat, gratté fin, grésé, taloché, lavé ...

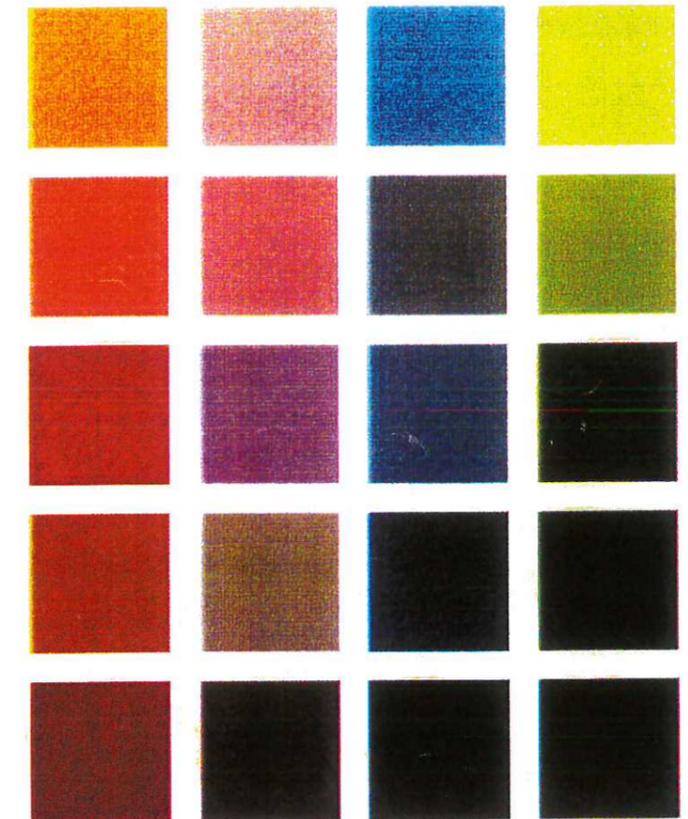


LES MENUISERIES

La couleur des fenêtres et des huisseries n'est pas à négliger, elle détermine souvent la finesse de l'ensemble d'une coloration. Il faut veiller à l'harmonie enduit/menuiseries.

Le blanc pur est déconseillé, les tons de valeurs claires et moyenne sont recommandés.

Les volets en bois, fenêtres, portes, clôtures etc... doivent être peints et en aucun cas laissés en bois apparent ; le "ton bois" utilisé massivement ces dernières décennies, dans une volonté mal comprise de vouloir "faire rustique" génère des continuités tristes et ternes.



LES ACCENTS

Les tons plus soutenus sont recommandés pour les portes, portes cochères, garde-corps, ferronneries.



Pacte Arim du Val d'Oise
pour l'Amélioration de l'Habitat